

Formulaire

PROPOSITION DE PROMOTION INTERNE 2019

*Date limite de réception des dossiers
au CDG le 29 mars 2019*

**Important : Les dossiers seront exclusivement transmis par courrier postal
ou déposés à l'adresse suivante :**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE
SERVICE INSTANCES STATUTAIRES
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud – CS 10019
33049 BORDEAUX CEDEX

COLLECTIVITÉ

- COLLECTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT :
- Adresse de la collectivité :
- Nombre d'habitants :
- Code Postal :
- Tel et adresse courriel du gestionnaire du dossier :

FONCTIONNAIRE

- NOM D'USAGE et Prénom du fonctionnaire :
- Date de naissance :
- Grade détenu au 1^{er} janvier 2019 :
- Grade de promotion interne sollicité ⁽¹⁾ :

Au choix

Par voie d'examen professionnel

- . en cas d'examen professionnel, date d'admission :
- . Centre de Gestion organisateur (*si hors Gironde*) :

Parcours et motivation du fonctionnaire

- Date de nomination stagiaire dans la fonction publique territoriale ou dans la fonction d'État ou Hospitalière :

- Période effectuée en qualité d'agent contractuel (*joindre impérativement les contrats de droit public*) :
.....

⚠ Cette période sera renseignée et comptabilisée uniquement pour la promotion aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, bibliothécaire, assistant de conservation et assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

Précisions à apporter le cas échéant :

- le fonctionnaire exerce des fonctions de secrétaire de mairie au sein d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis le :
(Accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux)

- le fonctionnaire assure la direction de la totalité des services techniques d'une commune ou d'un EPCI de moins de 20 000 habitants depuis le :
(Accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux)

- le fonctionnaire a assuré les fonctions de directeur général des services d'une commune de 2 000 à 5 000 habitants (*préciser la période*) :
(Accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux)

Activités professionnelles exercées dans le cadre d'emplois actuel

Nature des activités et des responsabilités exercées :
.....
.....
.....
.....

Formations de professionnalisation

L'agent a-t'il accompli, dans son cadre d'emplois ou emploi d'origine, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation ? : OUI NON

⚠ La conformité du dossier est conditionnée par la production des copies des attestations de formations ou dispenses établies par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Formations de professionnalisation accomplies	Période(s)
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière <u>Durée</u> : 2 jours par période de 5 ans.	
Formation de professionnalisation au 1 ^{er} emploi <u>Durée</u> : 5 jours en catégories A et B ou 3 jours en catégorie C dans les deux ans suivant la nomination dans le dernier grade.	
Formation de professionnalisation suite à l'affectation sur un poste à responsabilité <u>Durée</u> : 3 jours dans les 6 mois de l'affectation.	

Autres expériences et compétences

- titres ou diplômes détenus :
- autres expériences ou acquis professionnels marquants ⁽²⁾ :
-
-
-
-
-

Choix et appréciation de l'autorité territoriale

- Valeur professionnelle de l'agent au regard de ses activités professionnelles :
-
-
-
-
-
- Aptitudes de l'agent à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois de promotion :
-
-
-
-
-
- Citer les années de présentation de ce dossier pour l'accès à ce grade :
- Appréciation de la manière de servir du fonctionnaire concerné au vu du compte-rendu de l'entretien professionnel de l'année 2018 :

EXCELLENTE

ASSEZ BONNE

TRÈS BONNE

MOYENNE

BONNE

AUTRE APPRÉCIATION

Fait à, le

L'autorité territoriale (*nom, prénom et qualité du signataire*),
signature et cachet

Joindre impérativement

- La copie des attestations établies par le CNFPT précisant que l'agent a accompli, dans son cadre d'emplois ou emploi d'origine, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues (*pour les cadres d'emplois de police municipale : formation continue obligatoire*).
- L'attestation de réussite à l'examen professionnel (*le cas échéant*).
- Le dernier compte-rendu d'entretien professionnel 2018.

(1) les conditions requises par le statut particulier du cadre d'emplois pour être proposé doivent impérativement être remplies au 1^{er} janvier de l'année (*article 21 / Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013*) ;

(2) préciser, s'il y a lieu, les autres expériences professionnelles marquantes du candidat, les acquis de son expérience professionnelle en joignant tout document utile s'y rapportant (*validation des acquis, bilan de compétences, lettre de motivation, etc...*).

Rappel des pièces à fournir

PROMOTION INTERNE 2019

***Date limite de réception des dossiers
au CDG le 29 mars 2019***

Les dossiers doivent être envoyés par courrier postal ou déposés l'adresse suivante :

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE
SERVICE INSTANCES STATUTAIRES
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud – CS 10019
33049 BORDEAUX CEDEX**

Afin de faciliter la constitution et l'instruction des dossiers, il vous est proposé de suivre la présentation suivante

- ***Formulaire de proposition de promotion interne 2019***, auquel seront annexées les pièces à joindre ;
- ***Copie du compte-rendu de l'entretien professionnel*** du fonctionnaire concerné pour l'année 2018 ;
- ***Copie des attestations de formation de professionnalisation ou dispenses délivrées par le CNFPT*** (*la conformité du dossier* est conditionnée par la production de ces attestations).
- ***Copie des attestations de formation continue obligatoire délivrées par le CNFPT pour les cadres d'emplois de police municipale.*** (*la conformité du dossier* est conditionnée par la production de ces attestations).

En cas de réussite à l'examen professionnel :

- ***copie de l'attestation ou du courrier de réussite à un examen professionnel*** délivrée par l'organisme organisateur.

□ □ □ □